



Ville de
Chantilly
Ville d'Art et d'Histoire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CHANTILLY**

SEANCE DU 13 MARS 2025

OBJET : FINANCES

Compte administratif 2024 budget principal –
affectation du résultat de fonctionnement

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars à vingt heures,
Les membres composant le conseil Municipal de la
Commune de CHANTILLY, régulièrement convoqués
le 28 février, conformément à l'article L. 2121-10 du
Code Général des Collectivités Territoriales, se sont
réunis Salle du Conseil Municipal à Chantilly, sous la
présidence de Madame Isabelle WOJTOWIEZ, Maire

Madame Le Maire, après avoir ouvert la séance fait l'appel nominal.

Présents : Isabelle WOJTOWIEZ, Maire ; François KERN, Bénédicte De CACQUERAY ; Frédéric SERVELLE ; Florence WOERTH ; Hubert SALAÜN ; Laurent GIBAUD ; Florence BRUNET ; Claude VAN LIERDE ; Adda CHIBANI ; Nicole VACHER ; Tony CLOUT ; Hervé DOUMANDJI ; Vincent CAPPE de BAILLON ; Delphine SAVARY ; Samantha BALLOT ; Nicolas REVOL ; Sébastien GUERRIER ; Pascal DESTOMBES. Nathalie SCHUHMACHER ; Xavier BOULLET ; Bénédicte GOUALIN ; Pierre-Etienne BOUCHET

Absents : Caroline GODARD (Pouvoir à Florence BRUNET) ; Dominique DELAHAIGUE (Pouvoir à Laurent GIBAUD) ; Jean-Pierre BRISOU (Pouvoir à Vincent CAPPE de BAILLON) ; Stéphane DESEINE (Pouvoir à Hubert SALAÜN) ; Sébastien FLET-REITZ (Pouvoir à Frédéric SERVELLE) ; Constance BELKACI, Bénédicte PERSYN (Pouvoir à François KERN) ; Timothée VALLET de VILLENEUVE (Pouvoir à Claude VAN LIERDE) ; Héloïse MAINDIAUX (Pouvoir à Nicole VACHER) ; Sébastien DANJOUX (Pouvoir à Xavier BOULLET)

Secrétaire de séance : Delphine SAVARY

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

--- --

Conformément à l'instruction comptable M57, il convient d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024.

Compte tenu des **résultats de l'exercice 2024** qui sont caractérisés par :

- Un excédent sur la section de fonctionnement de + 3 182 939,42 €
- Un besoin de financement de la section d'investissement de 952 594,19 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 soit 3 182 939,42 € de la manière suivante :

- Inscription de 953 000,00 € en section d'investissement

Accusé de réception en préfecture
060-216001404-20250313-2025-02-04-DE
Date de télétransmission : 21/03/2025
Date de réception préfecture : 21/03/2025

1/2

(Article 1068 chapitre 923 – Excédent de fonctionnement capitalisé)

- Et de reporter le solde soit 2 229 939,42 € en section de fonctionnement
(Au compte 002 du budget primitif 2025)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **Article 1 :** Inscrit la somme de 953 000, 000 € en section d'investissement
- **Article 2 :** Reporte le solde de 2 229 939,42 € en section de fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2025

RÉSULTAT DU VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Et les membres présents ont signé,
Suivent les signatures. /.*

CERTIFICAT DE PUBLICITÉ : Le MAIRE de CHANTILLY, certifie que la délibération dont l'expédition est ci-contre, a reçu la publicité exigée par l'article L. 2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales



Isabelle WOJTOWIEZ
Maire de Chantilly